

Béatrice PORTAL
Avocat au Barreau
34 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Téléphone : 04.96.11.10.01 - Télécopie 04.91.33.06.51
E.mail : portal.avocat@gmail.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
PAR ADJUDICATION**

D'UN APPARTEMENT T3

d'une superficie loi Carrez de **62,08 m2 avec CAVE**
Lots n°100 et 297 de la copropriété « RESIDENCE SAINTE AGNES »,
Marseille (13004), rue des Linots - 128 rue d'Albe et rue Sainte-Agnès

MISE A PRIX : 65.000 EUROS

Visite le Lundi 01 Septembre 2025 de 9 heures à 10 heures

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 A 9 H 30

devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Palais de Justice, Salle n°8, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION (selon les titres) :

Les biens et droits immobiliers situés dans un ensemble en copropriété, dénommé résidence Sainte Agnès, situé à Marseille (13004), rue des Linots - 128 rue d'Albe et rue Sainte-Agnès, composé de 5 immeubles dénommés « A », « B », « C », « D », « E », figurant au cadastre de la commune de Marseille, quartier Les Chartreux 816, section B numéro 90 et 816 section B numéro 92, lieudit rue des Linots - 128 rue d'Albe et rue Sainte-Agnès, pour une contenance de 66 ares et 64 centiares, figurant au cadastre sous les références 816 90 rue des Linots - 128 rue d'Albe et rue Sainte-Agnès pour une contenance de

16 ares et 51 centiares et 816 B 92 rue des Linots - 128 rue d'Albe et rue Sainte-Agnès pour une contenance de 50 ares et 13 centiares.

LOT NUMERO CENT (100) :

Soit aux termes des titres, l'appartement situé dans la partie sud au deuxième étage de l'immeuble C, côté droit, pour un observateur placé devant l'entrée de la partie sud de cet immeuble et regardant la façade, composé d'une entrée, une salle de séjour, trois chambres, une pièce à usage de rangement, une cuisine, une salle de bains, un water-closet, un séchoir et un balcon, dénommé APPARTEMENT NUMERO SIX (6) C, les 72/10000èmes

des parties communes générales de l'immeuble,
Et les 214/10000èmes des parties communes de l'immeuble C.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT (297) :

Soit aux termes des titres, la cave portant le numéro six C, située au sous-sol de l'immeuble C, les 2/10000èmes du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier,
Et les 14/10000èmes des parties.

Règlement de copropriété reçu aux minutes de Maître DIGNE, notaire à Marseille, en date du 21 juin 1958, publié au premier bureau des hypothèques de Marseille le 17 septembre 1958 volume 2697 numéro 38, modifié par acte de Maître DIGNE le 12 décembre 1958, publié au premier bureau des hypothèques de Marseille le 14 janvier 1959 volume 2750 numéro 30, modifié par acte de Maître DIGNE le 3 août 1959, publié au premier bureau des hypothèques de Marseille le 3 septembre 1959 volume 2873 numéro 29, modifié par acte de Maître DIGNE les 16 et 28 novembre 1959, publié au premier bureau des hypothèques de Marseille le 20 janvier 1960 volume 2942 numéro 27, modifié aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE le 4 juillet 1960, publié au premier bureau des hypothèques de Marseille le 16 septembre 1960 volume 3060 numéro 17.

Le document d'arpentage a été effectué selon acte de Maître SANTELLI en date du 30 octobre 2001, notaire associé à Marseille, publié le 11 janvier 2002 volume 2002 P n° 206. Par cet acte d'arpentage, la parcelle cadastrée section 816 B n° 44 pour une contenance de 63 ares, 95 centiares a été divisée en deux parcelles section 816 B 92 d'une contenance de 50 ares et 13 centiares et 816 B 93 d'une contenance de 13 ares et 82 centiares et la parcelle cadastrée section 816 B n° 47 pour une contenance de 24 ares et 92 centiares a été divisée en deux parcelles section 816 B 90 d'une contenance de 16 ares et 51 centiares et 816 B 91 d'une contenance de 8 ares et 41 centiares. Les parcelles cadastrées 816 B 91 et 816 B 93 ont été cédées à la ville de Marseille. De telles sortes que l'ensemble immobilier est désormais formé des parcelles cadastrées section 816 B n° 90 et section 816 B n° 92 pour une contenance totale de 66 ares et 64 centiares.

Un procès-verbal descriptif a été dressé par la S.C.P Franck MASCRET, Stéphane FORNELLI, Henri-Pierre VERSINI, commissaires de justices associés, 71 Boulevard Oddo Angle rue Villa Oddo, CQ 20077, 13344, Marseille, dont une copie est annexée au cahier des conditions de vente. Il conviendra de s'y référer pour plus ample informé.

Le certificat de mesurage établis par Monsieur Axel REY stipule une superficie

privative de **62,08 m2**

**La présente vente est poursuivie
A LA REQUETE DE :**

**Le SYNDICAT DES
COPROPRIETAIRES DE
L'ENSEMBLE IMMOBILIER
RESIDENCE SAINTE AGNES, situé
au 128 rue Albe, 13004 Marseille,**

personne morale créée par l'article 14 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, ayant son siège au 128 rue Albe, 13004 Marseille, le dit syndicat des copropriétaires n'a pas été identifié au répertoire des entreprises et de leurs établissements prévu par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié, représenté par son syndic en exercice la **SAS CHAVISSIMMO** inscrite au RCS de Marseille sous le n° SIRET 434 189 221, dont le siège social est situé 8 place de Sébastopol, 13004 Marseille, prise en la personne de son représentant légal domicilié ès qualités audit siège (dûment habilitée par le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 20 février 2023 – résolutions n°77 et 78), Ayant pour Avocat **Maître Béatrice PORTAL**, inscrite au Barreau de MARSEILLE, 34 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE (Tél. : 04.96.11.10.01 - Mail : portal.avocat@gmail.com).

ENCHERES ET MISE A PRIX :

Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés seront mis en vente aux enchères publiques à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de

Marseille, Palais de Justice – 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, **le Mercredi 10 septembre 2025 à 9 h 30.**

**LES ENCHERES SONT
RECEVABLES UNIQUEMENT :**

Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non-condamnation en vertu de l'article R. 322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais de Justice, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- par email auprès de **Maître Béatrice PORTAL**, Avocate inscrite au Barreau de Marseille, 34 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE (Mail : portal.avocat@gmail.com)

Marseille, le 15 juillet 2025

Maître Béatrice PORTAL